



Centre de
médiation
de Bordeaux

soutenu par



CLAUSE TYPE ET CONVENTION



MODELE DE CLAUSE

DES LA REDACTION DU CONTRAT

Dés la conclusion d'un contrat, les différentes parties peuvent convenir de régler leurs différends par voie de médiation selon les règlements du Centre de Médiation de Bordeaux. Il leur est alors proposé la clause suivante :

OPTION 1 : MEDIATION UNIQUEMENT

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation conformément au règlement de médiation du CMB - Centre de médiation de Bordeaux - près le Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, dont les parties ont eu connaissance et auquel elles déclarent adhérer.



EXEMPLES DE CONVENTION

UNE FOIS LE DIFFEREND NÉ

Le recours à la médiation est toujours possible après la naissance du différend, il sera alors demandé aux parties de signer, selon les cas une convention de médiation.

EXEMPLE DE CONVENTION DE MEDIATION

Société X
Représentée par
Adresse
Eventuellement
assistée par Maître A

Société Y
Représentée par
Adresse
Eventuellement
assistée par Maître B

Les parties ci-dessus mentionnées conviennent de régler leur différend par voie de médiation, conformément au règlement de médiation du Centre de Médiation de Bordeaux (17 Place de la Bourse -33076 BORDEAUX CEDEX), règlement auquel elles déclarent adhérer. Elles acceptent la désignation par la Commission d'agrément et de nomination de X en qualité de médiateur.

Fait à

le

Signatures